



Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO
67 rue de Sèvres - F-75006 Paris - <http://www.ccic-unesco.org>
e-mail : infos@ccic-unesco.org ; tél : 33 (0)1.47.05.17.59

SIREN 329 233 480 APE 9499 Z

38^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO Communication du CCIC

« L'éducation est un cri d'amour pour l'enfance, pour la jeunesse que nous devons accueillir dans nos sociétés,...., dans la famille, dans la communauté de base, dans la nation », cf Rapport Delors, UNESCO 1996 « l'éducation : un trésor est caché dedans »

L'éducation est mission de cœur et de raison pour l'UNESCO ; le CCIC remercie et félicite les acteurs de cette grande maison qui s'engagent depuis 70 ans pour que l'éducation soit de fait un bien commun mondial.

L'éducation est un défi quotidien pour les citoyens, pour les parents responsables et exigeants, conscients du devenir de la société.

L'éducation se fait " tout au long de la vie » dès la petite enfance. Elle construit la personne et forme l'individu au vivre ensemble. Débutant au sein de la famille, elle se poursuit avec le concours de l'école, de l'environnement social puis professionnel.

La responsabilité de l'éducation des enfants et des adolescents se partage entre Etats et milieux culturels sans qu'il y ait substitution des uns par les autres.

Entre famille, fondement de la société civile, et Etat organisateur et garant de celle-ci, il n'existe pas de dimension concurrente mais bien celle d'un humanisme commun responsable. Pour preuve, une instruction de qualité est assurée à domicile(télé enseignement , TIC) par les parents dans certains pays où la loi l'autorise.

Le Centre Catholique International de Coopération avec l'UNESCO :

- rappelle que l'Etat est le garant du droit à l'éducation, il n'a pas vocation à être le responsable exclusif de l'éducation
- affirme son attachement à la *culture familiale*, creuset de respect et d'amour de l'autre, au moment où les jeunes générations doivent relever des défis sans précédent avec ceux qu'ont connus leurs *anciens*.
- rappelle les principes et les règles fixés par la DUDH et la Charte de l'ONU: la liberté de conscience et de religion est une valeur intangible et universelle pour tous les Etats membres.
- approuve que l'éducation se référant à ces principes soit constitutive de la notion de « bien commun mondial » , concept défini dans le document « repenser l'éducation, vers un bien commun mondial ? »

C'est grâce au respect des peuples, de la liberté et de la dignité des femmes et des hommes, grâce à une attention particulière aux enfants et aux personnes fragiles , que le goût de la paix et d'une harmonie de la vie en commun se développera dans notre monde multiculturel en pleine mutation.

Paris le 3 novembre 2015